

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2016, à 18 h 30, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Mario McDuff, messieurs les conseillers Dominic Gemme et Pierre Vermette, ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s Monsieur le maire François Gamache et madame la conseillère Clairette Gemme McDuff.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe Mme Geneviève Lauzière.

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil, y compris les membres absents à l'ouverture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant, Mario McDuff, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

381-12-16

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du lundi 12 décembre 2016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du lundi 12 décembre 2016, tel que présenté, celui-ci étant identique à celui figurant à l'avis de convocation de la séance extraordinaire du conseil, à savoir :

1. **Ouverture de la séance extraordinaire par le président de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour de la séance**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du lundi 12 décembre 2016
3. **Trésorerie**
 - 3.1 Adoption – Budget de l'exercice 2017
 - 3.2 Adoption – Plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
 - 3.3 Publication du budget de l'exercice 2017
4. **Période de questions**
5. **Levée de la séance**
 - 5.1 Levée de la séance extraordinaire

Adoptée.

3. TRÉSORERIE

382-12-16 Adoption – Budget de l'exercice 2017

Monsieur le maire suppléant cède la parole à madame Josée Desmarais, directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe, qui présente sommairement, au moyen d'une projection sur écran, les prévisions budgétaires de la Municipalité de l'exercice 2017, d'un total de 14 818 334 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER le budget de l'exercice 2017 de la Municipalité, d'un total de 14 818 334 \$, de la manière décrite aux prévisions budgétaires de 2017, telles que déposées séance tenante.

Adoptée.

383-12-16 Adoption – Plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

Monsieur le maire suppléant cède la parole à madame Josée Desmarais, directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe, qui présente sommairement, au moyen d'une projection sur écran, le plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de la Municipalité, d'un total de 9 953 742 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de la Municipalité, d'un total de 9 953 742 \$, tel que déposé séance tenante.

Adoptée.

384-12-16 Publication du budget de l'exercice 2017

CONSIDÉRANT l'article 957 du Code municipal du Québec R.L.R.Q., c. 27.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE DÉCRÉTER la publication du document explicatif du budget de l'exercice 2017 et du plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 dans l'hebdomadaire La Relève, au lieu et place de sa distribution à chaque adresse civique, le tout conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. 27.1);

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-130-00-345.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant annonce le début de la période de questions.

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

385-12-16

Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour ayant été épuisé,

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par	la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU	à l'unanimité

DE LEVER la séance à 18 h 43.

Adoptée.

Je, Mario McDuff, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal